

Qui sont les victimes de blessures en milieu de travail?

Ce que révèlent les données de l'*Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*

Hélène Camirand¹, Institut de la statistique du Québec

Les hommes sont plus exposés que les femmes à un niveau élevé de contraintes physiques au travail (ex. : gestes répétitifs, efforts en utilisant des outils, station debout prolongée). La fréquence des accidents traumatiques est plus élevée lorsque les travailleurs² sont soumis à un cumul de contraintes physiques³. Selon les statistiques administratives, les hommes sont davantage victimes d'accidents du travail que les femmes mais cet écart dans le nombre de dossiers tend à s'amenuiser avec le temps⁴.

Une grande part des statistiques sur les blessures au travail proviennent des données administratives recueillies notamment par la Commission de la santé et

de la sécurité du travail (CSST), qui s'occupe de l'indemnisation des accidentés du travail. Ces données constituent une information limitée. Une enquête récente a d'ailleurs permis d'estimer que le tiers des victimes d'un accident ayant entraîné une absence du travail n'ont pas fait de réclamation à la CSST⁵. L'*Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008* (EQSP), réalisée auprès de l'ensemble de la population de 15 ans et plus, comprend un sous-échantillon de 22 000 travailleurs ayant répondu à une section sur les conditions de travail. Bien qu'une partie de ces données ait déjà fait l'objet de publications⁵, les indicateurs relatifs aux blessures n'ont pas été analysés pour la population des travailleurs spécifiquement. Les

données d'enquête donnent une autre perspective au portrait des travailleurs victimes de blessures dépeint par les données administratives. Par ailleurs, la variété des thématiques abordées dans l'EQSP permet d'en connaître un peu plus sur les interrelations entre le travail et la santé, de même que sur la contribution des contraintes physiques du travail aux inégalités de santé.

Plus précisément, ce bulletin présente un portrait des travailleurs victimes d'une blessure en milieu de travail en distinguant les blessures dites accidentelles des blessures attribuables à des mouvements répétitifs à travers leurs caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques. Puis, le tableau

1. L'auteure tient à remercier Linda Cazale, Mikaël Berthelot, Issouf Traoré et Ghyslaine Neill pour leurs suggestions et Amélie Funes (INSPQ) pour ses commentaires.
2. Le genre masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes. Dans l'EQSP, les travailleurs sont les personnes qui occupent un ou plusieurs emplois rémunérés au moment de l'enquête, en tant que salariés ou travailleurs autonomes, peu importe le nombre d'heures travaillées, qu'ils soient temporairement en congé, vacances ou grève.
3. M. VÉZINA, E. CLOUTIER, S. STOCK, et autres (2011), *Enquête québécoise sur les conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail* (EQCOTESST), Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, INSPQ, et ISQ.
4. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (2011), *Statistiques annuelles 2010*, Montréal.
5. a) I. TRAORÉ, H. CAMIRAND, et V. DUMITRU (2012), *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008 : présentation des données régionales sur la santé au travail*, Recueil statistique, Québec, Institut de la statistique du Québec, 682 p. [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/eng_sante_trav_recueil.htm].
b) A. FUNES, R. ARCAND, S. STOCK, M. VÉZINA, et M. MERCIER (2012), *Le travail : Un déterminant important de la santé*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, coll. Des données à l'action, 25 p.

se précise davantage en identifiant les travailleurs les plus vulnérables en ce qui a trait à l'exposition à des contraintes physiques et aux milieux de travail dans lesquels ils évoluent (types de profession et secteurs d'activité économique).

QUI SONT LES VICTIMES D'UNE BLESSURE AU TRAVAIL?

Les données de l'EQSP ne permettent pas de décrire toutes les blessures subies en milieu de travail. L'analyse descriptive s'attarde au profil des travailleurs plutôt qu'aux blessures, dont l'ampleur a pu être sous-estimée. Seule la blessure la plus grave a été décrite dans le cas où un individu aurait été blessé à plusieurs reprises au cours de la même période de 12 mois. Les blessures fatales n'ont évidemment pas été prises en compte.

Victime de blessure accidentelle au travail

Travailleur ayant subi au moins une blessure au travail non attribuable à des mouvements répétitifs dans les 12 derniers mois, assez grave pour limiter ses activités normales (ex. : fracture, brûlure, entorse).

Victime de blessure attribuable à des mouvements répétitifs

Travailleur dont au moins une blessure au travail est attribuable à des mouvements répétitifs dans les 12 derniers mois. Cette blessure est assez grave pour limiter les activités normales de la personne (ex. : tendinite, bursite).

Tableau 1

Travailleurs victimes d'une blessure au cours d'une période de 12 mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques, travailleurs de 15 ans et plus, Québec, 2008

	Blessure accidentelle	Blessure attribuable à des mouvements répétitifs
	%	
Total	3,3	7,3
Sexe		
Hommes	4,3 ^a	7,5
Femmes	2,2 ^a	7,0
Groupe d'âge		
15-24 ans	3,8 [*]	5,0 ^{*a}
25-44 ans	3,6	7,2 ^a
45-54 ans	3,0	8,9 ^{a,b}
55 ans et plus	2,7 [*]	6,7 ^b
Niveau de scolarité		
Inférieur au DES	4,4 ^a	9,1 ^a
Diplôme d'études secondaires (DES)	4,8 ^b	9,0 ^b
Diplôme ou certificat d'études collégiales ¹	3,2 ^b	8,0 ^c
Diplôme d'études universitaires	1,6 ^{*a,b}	4,0 ^{a,b,c}
Indice du niveau de revenu du ménage		
Quintile 1 (faible)	4,9 ^{*a,b}	8,5 ^{a,b}
Quintile 2	4,0 ^c	9,2 ^{c,d}
Quintile 3	4,2 ^{d,e}	8,1 ^{e,f}
Quintile 4	2,7 ^{a,d}	6,3 ^{a,c,e}
Quintile 5 (élevé)	2,3 ^{b,c,e}	5,4 ^{b,d,f}
Perception de sa situation financière		
Pauvre ou très pauvre	5,9 ^{*a}	10,7 ^a
À l'aise ou revenus suffisants	3,1 ^a	6,9 ^a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Cette catégorie inclut aussi le diplôme ou le certificat d'études d'une école de métiers ou d'une école de formation professionnelle.

Note: Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne au seuil de 0,05.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*.

Blessures accidentelles

Comme le montre le tableau 1, 3,3 % des travailleurs québécois ont subi au moins une blessure accidentelle⁶ au travail. La majorité d'entre eux (79 %) n'ont connu qu'une blessure dans les 12 derniers mois alors qu'environ un travailleur sur cinq s'est blessé deux fois ou plus. Un

peu moins du tiers (31 %) des travailleurs déclarent que leur blessure la plus grave a été causée par des efforts excessifs ou un mouvement ardu. Environ 28 % des travailleurs blessés mentionnent qu'elle a été la conséquence d'avoir été frappé/poussé/heurté/écrasé ou qu'elle a été causée par

6. Les blessures dites accidentelles ne se produisent pas qu'au travail. À l'échelle de la population générale, 11 % des Québécois se sont blessés de cette façon, quelle que soit l'activité. Dans la population masculine ayant subi une blessure, le travail rémunéré vient en 2^e place comme activité pratiquée lors d'une blessure, 24 % des hommes s'étant blessés de cette façon. Les sports et exercices physiques sont la première cause puisqu'ils sont responsables de 31 % des blessures accidentelles chez les hommes. Chez les femmes, les tâches ménagères, le travail non rémunéré ou les études sont la première cause de blessure (21 %). Le travail rémunéré ne vient qu'en 3^e place (15 %) après les sports et exercices physiques qui sont la deuxième cause en importance (16 %). H. CAMIRAND, et G. LÉGARÉ (2010), « Blessures et troubles musculosquelettiques », dans *l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*: pour en savoir plus sur la santé des Québécois, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 5, p. 83-106.

un contact avec une machine. Enfin, les chutes sont responsables d'environ 17 % des accidents les plus graves déclarés par les travailleurs, et 24 % des blessures sont le résultat d'autres causes diverses (données non présentées).

En proportion, les hommes sont plus souvent victimes d'une blessure accidentelle au travail que les femmes (tableau 1). Environ 4,3 % d'entre eux, comparativement à 2,2 % des femmes, se sont ainsi blessés au travail au moins une fois de façon assez grave pour limiter leurs activités. Cette différence est présente à tous les âges, sauf chez les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans pour lesquels l'EQSP ne détecte pas de différence de proportion entre les sexes (données non présentées). Cela dit, si l'on tenait compte à la fois du nombre d'heures travaillées ou d'autres facteurs contribuant à l'exposition plus ou moins grande à des risques d'accidents, l'écart entre les hommes et les femmes pourrait diminuer (comme le démontrent en partie les analyses selon le niveau de contraintes, plus bas). Par ailleurs, l'EQSP ne décèle pas de différence significative selon l'âge, bien que d'autres enquêtes aient relevé une fréquence d'accidents du travail plus élevée chez les 15-24 ans⁷. Encore une fois, une plus faible proportion de travailleurs victimes de blessures chez les jeunes (selon l'EQSP) pourrait refléter une moindre exposition aux risques, 51 % de ces derniers travaillant moins de 30 heures/semaine par rapport à 9 % et 23 %, respectivement des 25-54 ans et des 55 ans et plus (données non présentées).

La proportion de victimes d'une blessure accidentelle au travail est associée à la scolarité, à l'indice du niveau de revenu du ménage et à la perception de la situation financière des individus. Par exemple, les travailleurs détenant un diplôme d'études universitaires ou ceux dont le revenu du ménage se situe dans les quintiles 4 et 5

(revenu élevé) sont moins touchés, proportionnellement, par ce type de blessure que les autres travailleurs. Il faut toutefois noter que ces indicateurs sont liés aux conditions physiques de travail auxquelles les travailleurs sont exposés (voir section sur les contraintes).

Blessures attribuables à des mouvements répétitifs

Les blessures au travail dues à des mouvements répétitifs affectent environ 7 %⁸ des travailleurs (tableau 1). Dans l'ensemble, les hommes et les femmes ne se distinguent pas sur ce plan; par contre, dans le sous-groupe des 25-44 ans, les hommes sont plus touchés que les femmes (8 % c. 6 %) (données non présentées). Les travailleurs de 45 à 54 ans sont, en proportion, plus nombreux à être victimes d'une telle blessure (9 %).

Comme pour les blessures accidentelles, une scolarité élevée (études universitaires) et une aisance financière, autant celle perçue que le quintile dans lequel se situe le revenu du ménage (quintiles 4 et 5), sont associées à de moindres proportions de travailleurs victimes d'une blessure «répétitive».

DANS QUELS MILIEUX DE TRAVAIL SE TROUVENT LES VICTIMES DE BLESSURES?

Exposition aux contraintes physiques du travail

Plusieurs travailleurs subissent des blessures, mais le risque n'est pas réparti uniformément dans la population en emploi. Les blessures au travail sont évidemment associées au niveau d'exposition à des contraintes physiques, et ce niveau n'est pas étranger au type de profession exercé et au secteur d'activité économique de l'entreprise.

Environ un travailleur sur 5 (18 %) ne subit aucune des contraintes physiques étudiées. Cependant, près d'un sur 4 (23 %) est exposé à un niveau élevé de contraintes. Les hommes sont proportionnellement plus exposés à un niveau élevé de contraintes physiques, c'est-à-dire à un nombre et une fréquence d'exposition plus grands, que les travailleuses (30 % c. 14 %, respectivement) (figure 1).

Le niveau de contraintes physiques au travail, de même que chacune des six contraintes étudiées, sont associés aux caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des travailleurs ainsi qu'à plusieurs caractéristiques liées au travail⁹. Selon l'âge, ce sont les jeunes de 15-24 ans qui sont les plus exposés à un niveau élevé de contraintes physiques (34 % comparativement à 20-21 % pour les 3 autres groupes d'âge (25-44, 45-54 et 55 ans et plus) (données non présentées). Par ailleurs, le niveau d'exposition à des contraintes physiques est associé à la scolarité et à l'indice du niveau de revenu du ménage.

Niveau d'exposition à des contraintes physiques du travail

Indice mesurant le nombre de contraintes auxquelles le travailleur fait face, ainsi que la fréquence d'exposition à six contraintes physiques ou biomécaniques : (1) gestes répétitifs des mains ou des bras, (2) efforts en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement, (3) manipulation de charges lourdes, (4) vibrations des mains ou des bras, (5) vibrations de tout le corps et (6) travail debout sans possibilité de s'asseoir.

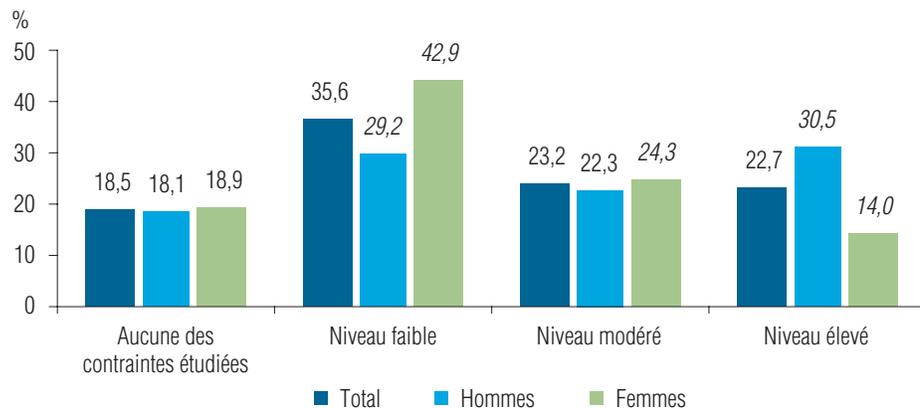
7. Par exemple, M. VÉZINA, et autres (2011), *op cit*.

8. À l'échelle de la population générale, 12 % des Québécois de 15 ans et plus ont subi des blessures dues à des mouvements répétitifs. Une part importante de ces blessures se sont produites lors d'un travail rémunéré, activité mentionnée dans 45 % des cas. Données disponibles dans H. CAMIRAND et G. LÉGARÉ (2010).

9. Ces résultats sont présentés dans la section « Ensemble du Québec » du recueil statistique des données régionales sur la santé au travail : I. TRAORÉ, et autres (2012), *op cit*. aux tableaux 7 à 18 et 27-28, p. 661-672.

Figure 1

Répartition des travailleurs selon le niveau d'exposition à des contraintes physiques du travail, travailleurs de 15 ans et plus, Québec, 2008

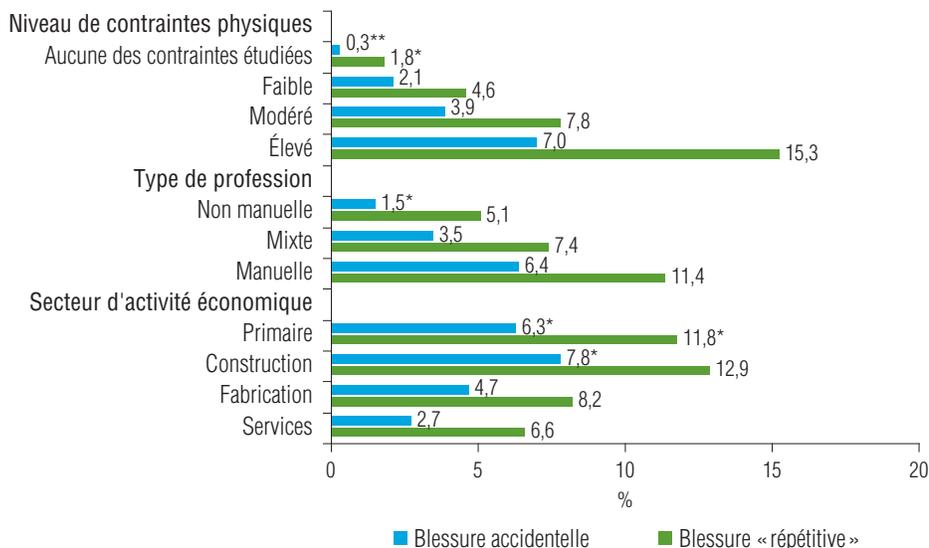


Note : Pour un niveau donné, les chiffres en italiques expriment une différence significative entre les hommes et les femmes au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*.

Figure 2

Travailleurs victimes d'une blessure sur une période de 12 mois selon le niveau d'exposition à des contraintes physiques, le type de profession et le secteur d'activité économique, travailleurs de 15 ans et plus, Québec, 2008



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*.

10. Pour le niveau modéré d'exposition à des contraintes, les hommes sont plus nombreux à s'être blessés de façon accidentelle que les femmes (5 % c. 2,6 %) (données non présentées).

11. Pour le niveau modéré d'exposition à des contraintes, ce sont les travailleurs de 45 ans et plus qui présentent une proportion plus élevée de victimes de blessures répétitives seulement (données non présentées).

12. Environ les trois quarts (de 74 % à 77 %) occupent un emploi à temps plein comparativement à moins d'un sur quatre (19 % et 24 %) dans les autres groupes d'âge. Ils sont également plus nombreux à travailler entre 30 et 40 heures par semaine (64 % -65 % c. 39 % (15-24 ans) et 55 % (55 ans et plus)) et plus de 40 heures (27 % c. 10 % (15-24 ans) et 22 % (55 ans et plus)).

Les personnes exposées à un niveau élevé de contraintes physiques du travail sont plus souvent victimes d'une blessure, qu'elle soit accidentelle ou attribuable à des gestes répétitifs, que les travailleurs soumis à des niveaux moins élevés ou n'ayant aucune contrainte physique (parmi celles étudiées ici). Ainsi, les proportions de personnes blessées sont associées au niveau de contraintes, et cela est vrai autant chez les hommes que chez les femmes et pour les deux types de blessures (données non présentées). Il ressort qu'au cours des 12 derniers mois, environ 15 % des travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques sont victimes d'une blessure « répétitive » et que 7 % sont victimes d'une blessure accidentelle (figure 2).

Il est intéressant d'observer les résultats de l'EQSP d'un autre angle, en se basant sur le niveau d'exposition aux contraintes physiques du travail. On constate alors que lorsqu'ils sont exposés au même niveau élevé de contraintes physiques, les travailleurs sont victimes de blessures dans les mêmes proportions, peu importe le sexe¹⁰.

Lorsqu'ils sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques, ce sont les travailleurs de 25 à 54 ans qui se démarquent par une plus grande proportion de victimes d'une blessure accidentelle (de 7 % à 9 % contre 4,6 % pour les 15-24 ans et 3,5 % pour les 55 ans et plus) et d'une blessure « répétitive » (de 17 % à 20 % chez les 25 à 54 ans contre 8 % pour les 15-24 ans et 13 % pour les 55 ans et plus) (données non présentées)¹¹. Il faut noter que la durée d'exposition est probablement plus accentuée chez ces travailleurs de 25 à 54 ans puisqu'ils sont proportionnellement plus nombreux à travailler à temps plein et de plus longues heures de travail¹². Finalement, pour un même niveau de contraintes physiques, il n'y a pas de

différence significative dans la proportion de victimes d'une blessure selon le revenu ou la scolarité¹³.

En ce qui a trait au type de profession, environ 11 % des travailleurs manuels ont subi une blessure «répétitive», et ils sont aussi davantage victimes d'une blessure dite accidentelle (6 %) (figure 2). La majorité des professions manuelles (54 %) exposent d'ailleurs les travailleurs à un niveau élevé de contraintes physiques, comme le démontre le tableau 2.

Secteurs d'activité économique

Lorsque l'activité économique des entreprises québécoises est découpée en quatre grands secteurs, c'est dans les secteurs *primaire* et de la *construction* que l'on retrouve les plus importantes proportions de travailleurs soumis à des contraintes physiques¹⁴ (tableau 2). Ces deux mêmes

secteurs affichent également une proportion plus élevée de travailleurs victimes d'une blessure accidentelle et d'une blessure répétitive (figure 2).

En ciblant plus précisément les secteurs d'activité économique, on constate que les travailleurs les plus susceptibles d'être victimes de blessures se trouvent dans les industries primaires, manufacturières et du transport/entreposage pour ce qui est des blessures accidentelles (de 5 % à 7 %), et dans les industries primaires, du transport/entreposage et de l'hébergement/restauration pour les blessures attribuables à des mouvements répétitifs (de 9 % à 12 %) (tableau 3).

Dans chacun des secteurs, l'EQSP ne décèle pas de différence entre les hommes et les femmes dans la proportion de victimes d'une blessure accidentelle (données

non présentées). Par contre, à l'intérieur des professions de type manuel (les plus touchées par les blessures accidentelles), il y a proportionnellement plus d'hommes que de femmes qui subissent ce type de blessure (7 % c. 4,7 %) (données non présentées). Quant aux blessures attribuables à des mouvements répétitifs, il n'y a pas non plus de différence entre les hommes et les femmes selon le secteur d'activité économique (SCIAN¹⁵ en 9 catégories), ni selon le type de profession.

Les inégalités sociales de santé se reflètent dans l'exposition aux contraintes physiques du travail ainsi que dans les blessures au travail. Les travailleurs dont le revenu du ménage est plus faible sont plus exposés, en proportion, aux contraintes physiques du travail. Les proportions diminuent à mesure que le revenu augmente, bien qu'il n'y ait pas de différence statistiquement

Tableau 2

Travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques du travail selon le type de profession et le secteur d'activité économique, travailleurs de 15 ans et plus, Québec, 2008

	%
Total	22,7
Type de profession	
Non manuelle	4,9 ^a
Mixte	23,9 ^a
Manuelle	54,3 ^a
Secteur d'activité économique	
Primaire	58,3 ^a
Construction	55,1 ^b
Fabrication	37,0 ^{a,b}
Services	16,9 ^{a,b}

Note: Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*.

Tableau 3

Travailleurs victimes d'une blessure au cours d'une période de 12 mois selon le secteur d'activité économique de l'entreprise, travailleurs de 15 ans et plus, Québec, 2008

	Blessure accidentelle	Blessure attribuable à des mouvements répétitifs
	%	
Total	3,3	7,3
Industries primaires	6,7	11,6
Industries manufacturières	5,0	8,0
Hébergement / restauration	2,2 *	8,7
Soutien à la production	1,4 **	5,5
Transport / entreposage	5,1 **	9,7 *
Commerce	3,6 *	7,3
Soins de santé	3,8 *	6,3
Enseignement	0,9 **	4,3 *
Services gouvernementaux	2,5 *	7,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*.

13. À l'exception du niveau modéré d'exposition, où les moins scolarisés sont plus nombreux, en proportion, à s'être blessés que ceux qui détiennent au moins un diplôme collégial (6 % c. 2,7 % et 2,3 % respectivement pour les études collégiales et universitaires) (données non présentées).

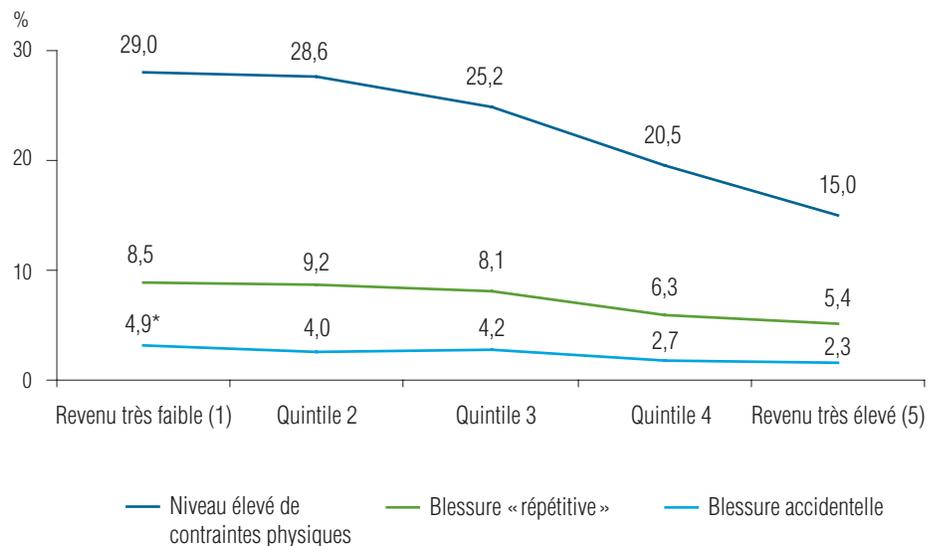
14. Mentionnons que selon les données de l'EQSP 2008, le secteur primaire emploie 2,8 % des travailleurs québécois. Les secteurs de la construction et de la fabrication emploient respectivement 5,7 % et 13,7 % des travailleurs et le secteur des services, 77,8 %.

15. Adopté par Statistique Canada et par les agences concernées aux États-Unis et au Mexique, le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) constitue un cadre normalisé qui permet d'établir des définitions communes quant à la structure industrielle nord-américaine et au cadre statistique pour l'analyse des trois économies. L'indicateur classe les travailleurs selon le secteur d'activité économique où ils sont employés au moment de l'enquête.

significative entre la proportion des travailleurs dont le revenu est très faible (quintile 1) et celles des travailleurs dont le revenu se situe aux quintiles 2 et 3. Également, les proportions de travailleurs victimes d'une blessure accidentelle ou d'une blessure attribuable à des mouvements répétitifs sont plus grandes chez ceux ayant un faible revenu (quintiles 1, 2 et 3) que chez ceux ayant un revenu plus élevé (quintiles 4 et 5) (figure 3). Les trois courbes de la figure 3 suivent ainsi la même tendance à la faveur des travailleurs dont le ménage est plus à l'aise financièrement, c'est-à-dire que les travailleurs dont le revenu du ménage se situe au quintile le plus élevé se distinguent de ceux dont le revenu se trouve dans les autres quintiles pour les 3 indicateurs étudiés.

Figure 3

Proportion des travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques du travail, des travailleurs victimes d'une blessure attribuable à des mouvements répétitifs et des travailleurs victimes d'une blessure accidentelle selon le niveau de revenu du ménage, travailleurs de 15 ans et plus, Québec, 2008



* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*.

CONCLUSION

L'étude des facteurs contribuant à la vulnérabilité de certains travailleurs québécois en ce qui a trait aux blessures en milieu de travail répond aux préoccupations de la santé publique. Le principal facteur étudié ici qui semble même transcender les différences selon le sexe, la scolarité et le revenu est le niveau d'exposition aux contraintes physiques du travail. Ces contraintes collent aux inégalités de revenu et de scolarité et sont, sans surprise, directement liées aux secteurs d'activité économique ou aux types de profession exercés par les travailleurs. Un niveau élevé d'exposition à des contraintes physiques du travail est lié au fait d'avoir été victime d'une blessure dite accidentelle ou d'une blessure attribuable à des mouvements répétitifs. Des analyses multivariées devraient être réalisées pour mieux rendre compte de la nature de ce lien.

Outre certains facteurs de risque présents au travail et analysés ici, notamment les contraintes physiques ou biomécaniques du travail, il existe d'autres contraintes auxquelles les travailleurs sont exposés (par exemple les contraintes organisationnelles, les agresseurs chimiques ou le bruit) qu'il serait intéressant d'observer dans leurs relations avec les blessures, la

santé physique et la santé mentale. De plus, comme l'EQSP contient des indicateurs tels que la détresse psychologique et les idées suicidaires, elle constitue une source importante d'information pour explorer les problèmes de santé mentale au travail. Des analyses plus poussées pourraient expliquer les interrelations entre tous ces facteurs.

Alors que, de prime abord, on observe des différences dans les proportions de victimes d'une blessure accidentelle selon le sexe, la scolarité et le revenu, les analyses indiquent que lorsqu'ils sont exposés à un même niveau élevé de contraintes physiques, ces différences ne tiennent plus. Il semble alors plus juste de regarder où se trouvent ces travailleurs davantage exposés à des contraintes.

Les analyses présentées dans ce bulletin indiquent également que les secteurs d'activité économique connaissant le plus grand nombre de travailleurs victimes

d'une blessure ne font pas tous partie des groupes prioritaires définis par la CSST et ciblés pour des activités de prévention. Citons notamment les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'agriculture, auxquels appartiennent des travailleurs particulièrement vulnérables sur le plan des blessures.

Dans les secteurs où l'on retrouve des types de profession manuels, l'entrée des femmes sur le marché des métiers plus traditionnellement associés aux hommes aurait produit des ajustements positifs pour la santé et la sécurité au travail qui sont aussi bénéfiques pour les hommes (ex. : charges moins lourdes, marches moins élevées). La mixité peut donc contribuer à l'amélioration des conditions de travail pour tous¹⁶. Les inégalités sociales de santé sont en partie attribuables à des conditions de travail qui peuvent progresser grâce à des changements dans les organisations.

16. G. BRASSEUR, A. CARLIER, V. CHENEAU, et autres (2008), « Femmes et travail : la prévention s'adapte à la féminisation des métiers », *Travail et Sécurité*, n° 690, 12, pp. 17-33.

DÉFINITION DES VARIABLES

Indice du niveau de revenu du ménage

Indice inspiré d'une variable créée par Statistique Canada dans l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2005. Il est établi à partir du revenu total du ménage, du nombre de personnes composant ce ménage et des seuils de faible revenu fixés en fonction de la taille du ménage et de la communauté de résidence du répondant. Il se divise en cinq quintiles, allant du revenu le plus faible (quintile 1) au plus élevé (quintile 5). Cet indice comporte une imputation des valeurs manquantes.

Niveau de scolarité

Plus haut niveau de scolarité atteint par un individu. Quatre catégories ont été retenues : niveau inférieur au DES, diplôme d'études secondaires (DES), diplôme d'études collégiales, diplôme d'études universitaires. La seconde catégorie (DES) inclut aussi les études partielles de niveau collégial. La troisième catégorie comprend également les diplômes ou certificats d'études d'un cégep, d'une école de métiers ou d'une école de formation professionnelle et les études partielles de niveau universitaire.

Perception de sa situation financière

Information tirée d'une question où les individus évaluent leur situation financière comparativement à celle des personnes de leur âge. Quatre catégories de réponses sont possibles : à l'aise, revenu suffisant, pauvre ou très pauvre. L'information est dichotomisée pour présenter les individus se percevant pauvre ou très pauvre des autres se percevant autrement.

Secteur d'activité économique de l'entreprise

Basé sur les codes à quatre chiffres du SCIAN 2002, cet indicateur classe les travailleurs selon le type de secteur économique où ils sont employés au moment de l'enquête.

On y trouve les secteurs suivants : (1) Secteur primaire : agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière et extraction de pétrole et gaz. (2) Construction : construction. (3) Fabrication : secteur manufacturier. (4) Services : services publics, commerce de gros, commerce de détail, transport et entreposage, industrie de l'information et industrie culturelle, finance et assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques, gestion de sociétés et d'entreprises, services (administratifs, soutien, gestion des déchets, assainissement), services d'enseignement, soins de santé et assistance sociale, arts, spectacles et loisirs, hébergement et services de restauration, autres services (sauf administrations publiques), administrations publiques. Une classification en 9 catégories a aussi été utilisée.

Type de profession

Indicateur établi à partir des codes à quatre chiffres des professions (CNP 2006)¹⁷ qui permettent de classer les travailleurs selon le type de travail qu'ils font. Il peut s'agir : (1) du type Manuel (manipulation de charges lourdes ou moyennes sur une base régulière ou de charges plus légères avec posture statique continue ou travail répétitif continu), (2) du type Non manuel (manipulation de charges et activités physiques négligeables), ou (3) du type Mixte (manipulation de charges légères avec posture statique discontinue, ou manipulation occasionnelle de charges lourdes ou moyennes, ou mouvements et manipulations avec charges légères, ou travail répétitif discontinu). Il est à noter que le terme « charge » peut correspondre soit à un matériau, une marchandise, un contenant, un outil, un équipement, une pièce d'équipement ou un objet non spécifique.

17. CNP : Soutenue par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la *Classification nationale des professions* constitue un cadre normalisé qui permet de structurer le monde du travail des Canadiens selon les professions qu'on y retrouve.

À propos de l'enquête

L'*Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008* (EQSP) a comme principal objectif de dresser un portrait de la santé de la population et de ses déterminants. Elle a été menée par l'Institut de la statistique du Québec et financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La population visée est composée de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant au Québec dans un ménage privé. À l'aide d'une entrevue téléphonique, un questionnaire a été administré à 38 154 personnes dans 16 régions sociosanitaires du Québec – à l'exception du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James –, ce qui assure une représentativité des données à l'échelle régionale. Notons qu'environ 22 000 travailleurs ont participé à l'enquête. Diverses thématiques ont été abordées, dont la perception de l'état de santé, la santé et l'hygiène buccodentaire, le poids et la perception de son apparence physique, les blessures dues et non dues à des mouvements répétitifs, la satisfaction à l'égard de sa vie sociale, la détresse psychologique et le suicide.

Pour en savoir plus sur l'EQSP, veuillez consulter le site Web suivant : www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/enq_sante_pop_rapport.htm.

Pour accéder aux fichiers de microdonnées de cette enquête, on peut s'adresser au Centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) à l'aide de son site Web (www.stat.gouv.qc.ca/sad/acces_microdonnees.htm) ou par téléphone (514 343-2299).

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques de santé en vertu du Programme de mise en valeur des données d'enquêtes de l'ISQ.

Ont collaboré à la réalisation :
Kate Dupont, vérification des chiffres
Direction des statistiques de santé
Micheline Lampron, pigiste, révision linguistique
Marie-Eve Cantin, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements :
Hélène Camirand
Direction des statistiques de santé
1200, avenue McGill College, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873-4749 (poste 6141)
Télécopieur : 514 864-9919
Courriel : contactsante@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2013
ISSN 1911-5520 (version imprimée)
ISSN 1911-5539 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm